

TARIFS

des prestations de maintien à domicile applicables au 1^{er} janvier 2023

Il n'y a pas de frais d'adhésion, de gestion, ni de résiliation.

Prestations	TARIF SANS PRISE EN CHARGE	TARIF AVEC PRISE EN CHARGE
Aide à domicile	25.60 €/H	Avec prise en charge APA : Tarif de base 23 €/H
Repas livrés à domicile	Tarif maximal du repas 8,05 € le déjeuner 2,86 € le dîner 3,15 € le portage	Barème selon revenus : De 1,99 à 8,05€ le déjeuner De 0,79 à 2,86€ le dîner De 0,59 € à 3,15 € le portage
Télé - assistance	2,28 €/mois soit 6,84 € par trimestre Pour les personnes imposables 7,38 €/mois : téléassistance mobile géolocalisable Soit 22,14 € par trimestre	Gratuité pour les personnes non imposables 2,88 €/mois : téléassistance mobile géolocalisable Soit 8,64 € par trimestre
Options de Télé-assistance	A ajouter à l'abonnement de base : - Boitier à clés : 45 € (une seule facturation) - Détecteur de chute : 2,76 €/mois (facturation trimestrielle) - Interphonie déportée : 4,80 €/mois (facturation trimestrielle)	

Un devis est établi gratuitement pour toute prestation supérieure ou égale à 100 € par mois.

Il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50% des dépenses, dans la limite d'un plafond révisable chaque année. Les conditions peuvent changer : renseignez-vous auprès de votre centre d'impôts.

Une facturation mensuelle (trimestrielle pour la téléassistance) et une attestation fiscale annuelle sont adressées aux bénéficiaires.